

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 75

chargée d'examiner le rapport-préavis N° 2021/25

Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale »

Réponse au postulat de M. Jacques Pernet « Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre "transversal" intitulé "retombées économiques" dans les préavis et rapport-préavis »

Présidence :	Mme Alix Aubert
Membres présents :	M. Yvan Salzmänn ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Thanh-My Tran-Nhu ; Mme Varuna Mossier ; M. Jacques Pernet ; M. Jean-François Cachin ; M. Ilias Panchard ; Mme Graziella Schaller,
Membres excusés :	M. Jean-Luc Masson ; M. Valentin Christe ; M. Benoît Gaillard (remplacé) ; Mme Caroline Alvarez (remplacée) ; Mme Angélique Chatton.
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. Grégoire Junod, syndic, Culture et développement urbain.
Notes de séances	Mme Morella Frutiger Larqué, Secrétaire générale.

Lieu : Salle du Conseil Communal, Hôtel de Ville

Date : 10 décembre 2021

Début et fin de la séance : 16 h – 16 h 45

1-Discussion générale

M. Junod présente le rapport-préavis N° 2021/25. Il estime qu'il est louable d'étudier les retombées économiques mais que dans les faits, il est difficile de répondre systématiquement pour chaque rapport-préavis ou préavis dans le sens proposé. En ce qui concerne la lutte contre la surréglementation, la bureaucratie et le développement de la cyberadministration, la possibilité d'effectuer les démarches administratives en ligne et de fixer des rendez-vous à l'avance va dans le sens demandé et favorise la vie des habitant-e-s, entreprises et associations. Les postulants jugent la réponse acceptable. L'un d'eux partage l'avis comme quoi une étude fouillée n'est pas applicable à tous les rapports-préavis. Il soutient cependant l'importance que les retombées économiques soient mentionnées, même quand sa quantification n'est pas aisée. La Municipalité répond qu'elle va inclure un chapitre «retombées économiques» quand cela fera sens.

Un commissaire estime que les thématiques sont plus intéressantes qu'il n'y paraît au premier abord. Il souligne cependant que les chapitres types « Impact sur le développement durable » et « Impact sur les situations d'handicap » sont souvent peu développés. Un des commissaires clarifie qu'il souhaiterait justement la création d'un chapitre « Retombées économiques » afin de s'assurer que la Municipalité pense à développer ce point de manière systématique.

Conseil communal de Lausanne

2. Discussion point par point

Point 3.1 : « Création du service de l'économie »

Un commissionnaire demande comment la Ville participe aux actions de promotion économique vaudoises. M. Junod précise que la Ville ne fait pas partie d'Innovaud ou de la promotion économique vaudoise, qui sont des organismes cantonaux. La Ville est impliquée dans Lausanne Tourisme, qu'elle subventionne à une hauteur de CHF 2,6 millions par année, et dans la perception de la taxe de séjour. La Ville est également membre de Lausanne Région qui réalise un travail d'information et de soutien et organise le prix PERL, etc. La promotion de la destination Lausanne et de sa place économique n'est cependant pas un succès dans le cadre de Lausanne Région. La municipalité explique modéliser une petite unité de promotion de site. En effet Lausanne a plusieurs sites stratégiques tertiaires (Rasude, Beaulieu, Grattapaille, parcelles autour des Plaines-du-Loup) et secondaires (Sévelin/Sébeillon et Vernand) qui pourraient être mieux valoriser.

Point 4 : « Retombées économiques »

Un commissaire soutient la nécessité d'être systématique et de réfléchir à chaque fois aux retombées économiques même si au finale il y a peu à clarifier ou seulement des généralités. M. Junod estime qu'il n'existe pas de projets municipaux qui n'ont aucun impact économique, mais que la plupart des impacts sont indirects. Tout peut être sujet à interprétation, il faut donc indiquer pour lui les éléments qui apportent réellement quelque chose. Le caractère systématique d'un chapitre « retombée économique » est discuté. Un commissionnaire évoque notamment la manière de quantifier ou de décrire les retombées économique qui peut porter à discussion, et explicite le risque de réduire certaine question culturelle ou sociale à leurs retombées économiques. Monsieur Junod rappelle que contrairement aux impacts économiques les impacts financiers sont eux clairs par leur influence sur le budget et les comptes.

Point 5 : « Impact sur le développement durable »

Un commissionnaire utilise justement ce point pour souligner que la phrase type « pas d'impact sur le développement durable » pourrait souvent être évitée, elle regrette le non développement de cette thématique.

Point 6 : « Impact sur l'accessibilité de personnes en situation de handicap »

Une commissaire souligne que la progression de la cyberadministration a un impact positif pour les personnes en situation de handicap et qu'il faudrait le mentionner.

A l'issue des discussions, la commission passe au vote de deux conclusions du rapport-préavis N° 2021/25, acceptées comme suit :

Conclusion n° 1 « approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc et crts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » : **8 oui, à l'unanimité.**

Conclusion n° 2 « approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet « Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre transversal intitulé retombées

Conseil communal de Lausanne

économiques dans les préavis et rapport-préavis » : 8 oui, à l'unanimité.

Conclusion(s) de la commission :

Lausanne, le

10.04.2022.

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) Prénom Nom

Hubert Alex.

